



SAINT-MÉEN-LE-GRAND

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

Département d'Ille-et-Vilaine

ARRÊTÉ DU MAIRE N° A 2020/104

**AUTORISATION D'UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
A DES FINS COMMERCIALES DU LUNDI 12 OCTOBRE AU LUNDI 26 OCTOBRE 2020
INSTALLATION DU MANÈGE « ENFANTS »**

Nous, Maire de la Ville de Saint-Méen-le-Grand,

- La loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi 82-613 du 02 mars 1982,
- La Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants
- Les articles L 442-7 et L 442-8 du Code du Commerce,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Marie-Paule DA COSTA, propriétaire du manège « enfant » et des documents fournis dont le protocole sanitaire de la Fédération des Forains de France,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La commune de Saint-Méen-le-Grand autorise Mme Marie-Paule DA COSTA à installer le manège « enfant » sur le domaine public, devant la Mairie, place de la Mairie, du lundi 12 octobre 2020 (*installation*) au lundi 26 octobre 2020 (*démontage*)

ARTICLE 2 : Il est obligatoire de respecter l'arrêté préfectoral portant prescription de plusieurs mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le Département d'Ille-et-Vilaine.

ARTICLE 3 : Mme Marie-Paule DA COSTA devra prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des piétons. Elle sera tenue responsable d'éventuelles dégradations des lieux et aura la charge de leur remise en état.

ARTICLE 4 : Le port du masque est obligatoire, le gel hydroalcoolique sera mis à disposition des personnes autorisées à pénétrer dans cet espace en respectant la distanciation et les gestes barrières.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Méen-le-Grand, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Montauban-de-Bretagne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Montauban-de-Bretagne.
- Les Services Techniques Municipaux,
- Mme Marie-Paule DA COSTA,
- L'Union du Commerce.
- L'affichage sera effectué aux lieux et places habituels.

Fait à Saint-Méen-le-Grand, le 8 octobre 2020

Le Maire,

Conseiller départemental d'Ille et Vilaine

Pierre GUITTON

➤ Publié en Mairie le 8 octobre 2020

